

RAPPORT D'AVANCEMENT DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
EN DATE DE DÉCEMBRE 2021

RECOMMANDATION DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL	STATUT	DÉTAILS DE L'AVANCEMENT ■ = mise à jour
<p>Recommandation 2 Le comité interministériel recommande que le calendrier présenté par la fonderie soit utilisé pour effectuer le suivi du plan d'action et en assurer une mise en œuvre diligente, d'ici la prochaine attestation d'assainissement.</p>	<p align="center">COMPLÉTÉ</p>	
<p>Recommandation 3 Également, le comité interministériel recommande que des cibles intermédiaires soient établies en collaboration avec l'entreprise. Ces cibles pourraient être évolutives selon le calendrier d'exécution des actions prévues dans le plan ainsi que les technologies disponibles. Lors du renouvellement de l'attestation d'assainissement, les cibles non atteintes pourront être révisées selon les nouvelles informations obtenues et le processus de renouvellement du MELCC.</p>	<p align="center">COMPLÉTÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La figure à jour a été transmise dans le courriel du 2 septembre 2021.
<p>Recommandation 4 De plus, le comité recommande que la fonderie transmette tous les certificats d'analyse aux stations Hi-Vol lui appartenant, soit celles de l'aréna Dave-Keon, de l'hôtel de ville et de la Laiterie Dallaire, afin que le MELCC puisse avoir un portrait complet de la progression de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda.</p>	<p align="center">COMPLÉTÉ / EN CONTINU</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le 24 août 2021, tous les certificats depuis le début de l'année ont été transmis. • Tous les certificats seront dorénavant transmis sur une base trimestrielle.

<p>Recommandation 5 : Le comité interministériel recommande que l'entreprise continue de documenter, comme prévu dans l'attestation d'assainissement, la baisse des concentrations d'arsenic.</p>	<p style="text-align: center;">COMPLÉTÉ / EN CONTINU</p>	<p>Prévu dans l'attestation d'assainissement.</p>
<p>Recommandation 6 Considérant l'échéancier de réalisation des projets VELOX et PHENIX de même que les défis liés au projet PHENIX, le comité interministériel recommande qu'un rapport annuel d'avancement des projets soit transmis au MELCC ainsi qu'un état d'avancement à mi-année pour le projet VELOX. Ces rapports et états de situation permettront d'assurer un suivi de la progression de ces mesures et d'identifier dans le temps les risques qui pourraient limiter leur succès. Le rapport devra préciser ces risques de même que les mesures correctrices apportées pour assurer leur réussite.</p>	<p style="text-align: center;">EN COURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet-pilote a été mis en service en juillet 2021. • Le rapport de mi-année sera déposé au plus tard en janvier 2022.
<p>Recommandation 7 Le comité recommande aussi que, dans le cas où le projet PHENIX serait jugé non réalisable à la suite des résultats du projet VELOX, la fonderie soit tenue de présenter aux ministères concernés les raisons justifiant sa décision ainsi qu'une évaluation des autres mesures qui pourraient être mises en place pour réduire les émissions des secteurs des convertisseurs et des fours à anodes.</p>	<p style="text-align: center;">N/A</p>	

<p>Recommandation 8 Le comité recommande que l'entreprise soit tenue de transmettre aux ministères concernés un plan d'entreposage. Toute contrainte d'espace pour l'entreposage intérieur devra être expliquée précisément et à l'aide de cartes ou de photos aériennes. Ce plan d'entreposage pourra ensuite être considéré lors du renouvellement de l'attestation d'assainissement.</p>	<p style="text-align: center;">EN COURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sera transmis au MELCC d'ici la fin de 2021.
<p>Recommandation 9 Le comité recommande qu'un document expliquant les mesures d'atténuation mises en place lorsqu'un concentré contenant de l'arsenic est entreposé à l'extérieur soit transmis aux ministères concernés. Ces mesures seront analysées et des modifications seront proposées si nécessaire.</p>	<p style="text-align: center;">EN COURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sera transmis au MELCC d'ici la fin de 2021.
<p>Recommandation 10 (Travaux de pavage des voies de circulation et de l'aire de déchargement des concentrés). Le comité recommande que ces travaux soient menés à terme dans les meilleurs délais.</p>	<p style="text-align: center;">2022-2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux relatifs au pavage des voies de circulation sont prévus entre 2022 et 2024.
<p>Recommandation 11 (Travaux de pavage des voies de circulation et de l'aire de déchargement des concentrés). Le comité recommande qu'un rapport sur l'avancement de ce projet soit transmis au ministère concerné au début de chaque année d'ici à ce que ce suivi soit intégré au renouvellement de l'attestation d'assainissement. Ce rapport devrait comprendre la description des réalisations de la dernière année, l'avancement par rapport au projet global ainsi qu'une description des zones à paver au cours de l'année à venir.</p>	<p style="text-align: center;">2022-2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux relatifs au pavage des voies de circulation sont prévus entre 2022 et 2024. • Un rapport sera transmis en début d'année 2023, concernant les travaux de 2022.

<p>Recommandation 12 (Amélioration des dépoussiéreurs). Le comité recommande que la Fonderie Horne mette cette action de l'avant le plus rapidement possible. À cet effet, dans une correspondance du 30 novembre 2020, l'entreprise mentionne que l'action est en cours de réalisation.</p>	<p style="text-align: center;">EN COURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tests d'un média filtrant sur un dépoussiéreur (DCOL72) depuis le 12 août 2021, pour une période de 1 an. • Premier prélèvement de média pour étude de performance réalisé le 11 novembre 2021. Deux autres prélèvements sont planifiés dans 3 et 6 mois. • 2022-2024 : installation du média filtrant sélectionné sur deux autres dépoussiéreurs (DCOL20 et 28).
<p>Recommandation 13 (Optimisation du système de contrôle intermittent). Le comité recommande de continuer la mise en application des restrictions d'opération proposées.</p>	<p style="text-align: center;">COMPLÉTÉ / EN CONTINU</p>	<p>Cette mesure fait désormais partie des procédures opérationnelles.</p>
<p>Recommandation 14 Le comité interministériel recommande que la fonderie soumette pour approbation au MELCC d'ici mars 2021 un nouveau protocole d'échantillonnage et de réhabilitation des sols du quartier qui respecte les exigences du MELCC et prend en compte les risques liés à la santé. Lors de l'évaluation, le MELCC consultera les acteurs concernés.</p>	<p style="text-align: center;">COMPLÉTÉ</p>	<p>Projet de protocole transmis à la Direction régionale du MELCC le 26 février 2021.</p>
<p>Recommandation 15 Le comité recommande que, comme spécifié par la fonderie dans les informations complémentaires transmises au comité, le déplacement de la station de mesure de la qualité de l'air ALTSP1 soit fait de façon à ce qu'elle soit positionnée près du nouveau point d'impact maximal, de manière à bien évaluer l'exposition. Ce repositionnement devra être réalisé avec la collaboration et l'approbation du MELCC.</p>	<p style="text-align: center;">EN COURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un mandat a été octroyé à une firme spécialisée en modélisation afin de déterminer le nouveau point d'impact maximal. • Un mémo technique préliminaire a été reçu. Des discussions sont en cours avec la Ville concernant l'aménagement et le positionnement de la station dans la future zone de transition. • Lorsque les discussions seront complétées, la version finale du mémo technique sera soumise au MELCC.
<p>Recommandation 17 Étant donné l'envergure limitée de la zone de transition et le fait que la fonderie a déjà acquis à cette fin les propriétés visées, le comité recommande la poursuite de cette action.</p>	<p style="text-align: center;">EN COURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les résidences de la zone de transition ont été acquises. • Tous les citoyens ont été relocalisés. • Tous les bâtiments ont été démolis. • Discussions avec la Ville en cours concernant le concept et l'acquisition des servitudes publiques (rues, ruelles, etc.).

<p>Recommandation 18 (Captation et traitement des événements de toit du secteur de l'allée et des convertisseurs et anodes - Phase 2). Le comité recommande la mise en œuvre de cette action dans les meilleurs délais.</p>	<p style="text-align: center;">EN COURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Devancement du projet avec l'installation d'un dépoussiéreur pilote pleine échelle. • Ingénierie et installation du dépoussiéreur et des conduites complétés. Démarrage réalisé le 14 décembre 2021. • Échantillonnage et pilotage du dépoussiéreur pilote pour une période de 6 mois à compter de la date de mise en service. • Ingénierie pour la mise en service permanente du DCOL67 en cours. Mise en service prévue au Q2-2022.
<p>Recommandation 19 (Captation et traitement de certains événements de toit du réacteur). Le comité recommande la mise en œuvre de cette action dans les meilleurs délais.</p>	<p style="text-align: center;">EN COURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage à échelle réduite complété en juin 2021. • Résultats analysés et concluants quant à la performance des médias filtrants. • Déploiement de la technologie sur un système pleine échelle dans le secteur des anodes (recommandation 18) afin de valider la performance réelle sur les émissions. • En attente des résultats et impacts sur les émissions.
<p>Recommandation 29 Le comité interministériel recommande la réalisation d'une étude pour vérifier s'il existe une relation significative entre la concentration en arsenic des concentrés alimentés au réacteur et la concentration en arsenic mesurée dans l'air ambiant à la station légale ALTSP1. L'étude devrait être réalisée avec les données d'une période minimale de 36 mois et transmise au MELCC</p>	<p style="text-align: center;">EN COURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude est en cours de réalisation.